LA DÉRIVE DES NOMS DE FAMILLE

Pedro Cristian IONESCU PEREZ,
Université de Santiago de Compostela,
Espagne

Abstract

This article analyses various aspects of the class of family names in a group of seven countries in Europe, North America and Asia (the position of the name in the nominative system since the recent European legislative changes, the extension and condensation of the corpus of names depending on the distribution of units based on their frequency, the temporal evolution of the corpus), examines the analogy between the name and some traits of the population genetics and, based on this equivalence, offers a point of view that could explain the inevitable process of disappearance of family names and its effects on the corpus of names.

Key words: *family name*, *nominative system*, *corpus of names*, *population genetics*, *disappearance of family names*

Résumé

Le présent article analyse divers aspects de la classe du nom de famille dans un groupe de sept pays d'Europe, d'Amérique du Nord et d'Asie (la position du nom dans le système nominatif depuis les récentes modifications législatives européennes, l'extension et la condensation des corpus des noms en fonction de la distribution des unités d'après leur fréquence, l'évolution temporale des corpus), examine l'analogie entre le nom et certains traits de la génétique des populations et, en se fondant sur cette ressemblance, propose un point de vue que pourrait expliquer le processus inéluctable de disparition des noms de famille et son effet sur le corpus des noms.

Mots-clés: *nom de famille*, *système nominatif*, *corpus des noms*, *génétique des populations*, *disparition des noms de famille.*

1. Le nom de famille – élément du système de nomination personnelle

1.0. Pour la nomination personnelle réalisée par des *anthroponymes* - noms propres spécialisés pour cette fonction, considérés comme les plus importants signes linguistiques de l'acte de nommer des personnes et des groupes de personnes – nous adoptons le terme de *nomination anthroponymique*.

1.1. Une caractéristique constante de la *nomination anthroponymique* est l'identification de la même personne par un ensemble de syntagmes discursifs, c'est ce que nous appellerons *formules anthroponymiques équivalentes*, distinctes des points de vue de la structure et des unités composantes (un ou plusieurs noms propres de personne) mais identiques en ce qui concerne leur réfèrent. D'une série de formules anthroponymique équivalentes un et seulement un syntagme est une *formule anthroponymique officielle* − c'est-à-dire le résultat d'une codification juridique étatique de tous les aspects de l'usage des anthroponymes dans le processus d'identification des individus, appliquée par l'institution de l'état civil. Tous les autres syntagmes sont des *formules anthroponymiques non officielles*.

BDD-A25099 © 2016 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:50:26 UTC)

1.2. La formule anthroponymique officielle est caractérisée par la présence obligatoire de deux constituants différents du point de vue du mode de réalisation de l'acte de référence: a) *nom individuel*, autoréférentiel et à référent unique (la personne dénommée) représenté par la variante *prénom*; b) *nom de groupe*[1] à référent multiple représenté par la variante *nom de famille* qui renvoie au groupe familial (le père, la mère et les enfants) auquel appartient l'individu.

1.3. Une formule binominale [nom individuel + nom de groupe familial] était en usage depuis longtemps, mais son emploi était limité, instable, et sa forme fluctuante. Sa variante actuelle *prénom + nom de famille*, institutionnalisée premièrement en France par le décret du 6 fructidor an II (23 août 1794) et de fixation orthographique tardive en Europe (en France avec le livret de famille apparut en 1870) accomplit sa fonction d'identification au niveau national. Elle est identique pour tous les citoyens d'un État (donc neutre comme source d'information sur la position sociale des individus) et reconnue dans les relations internationales. Une fois acceptée et inscrite à la naissance de l'enfant au Registre de l'état civil, l'utilisation de la formule anthroponymique officielle est obligatoire tout au long de la vie de la personne dans tous les actes de communication officielle écrite et orale (les modifications acceptées seulement dans le cadre légal n'affectent pas sa structure fondamentale). Mais sa capacité d'individualisation est extrêmement réduite et, en réalité, elle n'est que la partie traditionnelle d'un ensemble de dates permettant l'identification précise de l'individu qui tend être substituée par un numéro comme facteur identifiant garantissant un meilleur contrôle étatique.

1.4. Les noms de famille et les prénoms sont clairement différenciés par divers points de vue (origine, formation, usages, etc.). Dans cette contribution ce qui intéresse surtout c'est l'opposition qui résulte de leurs *modes d'attribution*: le prénom enregistré par l'état civil dès la naissance est un *nom choisi* (par les parents, parraines, etc.) d'un répertoire d'unités préexistantes (en général, des noms propres) ou même de possibles créations *ad hoc*, en contraste avec le nom de famille attribué par *transmission héréditaire.*

2. Sous l´empire de la loi. **Les modalités de transmission générationnelle des noms de famille**

2.0. L'examen de la transmission des noms de famille doit concerner deux aspects importants: d'une part, les normes juridiques et la jurisprudence en vigueur et d'autre part les résultats pratiques de leurs applications, c'est-à-dire l'usage.

2.1. Législation. Depuis 1980 dans les pays européens ont survenu d'importantes modifications des normes sur la dévolution du nom. Valérie Feschet analyse les différentes modalités actuelles de transmission du nom de famille dans dix-sept pays européens, restructurées en leurs formes par les reformes mentionnés[2]. Du point de vue de la législation, les modalités de transmission du nom de famille se

[1] Pour la notion de nom de groupe, voir aussi l'étude de Gheorghe Bolocan, Gh. Bolocan, *Formarea numelor de grup în Oltenia*, dans SCL, XXXIII, Nr. 2/1982, p. 141.

[2] Ses travaux actuels concernent les mutations de l'institution familiale en Europe contemporaine (la filiation et la construction des liens dans la parentèle au prisme des secrets de famille) mais également le terrain provençal (plus particulièrement la pétanque comme jeu emblématique de l'identité provençale), http://www.valerie-feschet.com. Voir aussi Valérie Feschet, *La transmission du nom de famille en Europe occidentale (fin XXe- début XXIe siècles)*, dans «*L'Homme. Revue française d'anthropologie*», 169/2004, p. 61-88.

BDD-A25099 © 2016 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:50:26 UTC)

répartissent en trois grands groupes: **A**. transmission *patrilinéaire*; **B**. transmission *alternative* : les parents doivent choisir la transmission soit du nom du père, soit du nom de la mère. Cette modalité a deux variantes **b1**) transmission alternative unilinéaire à préférence patrilinéaire (Allemagne, Pays-Bas, Autriche); **b2**) transmission alternative unilinéaire à préférence matrilinéaire (Danemark, Suède, Finlande, Norvège); **C.** transmission *bilatérale* ou *indifférenciée* avec les variantes: **c1**) transmission bilatérale à la première génération, avec un nom de famille composé seulement de deux éléments : noms du père + nom de la mère (Espagne). Depuis 1999 les parents peuvent décider d'inverser l'ordre des noms donnés à l'enfant par une décision prise avant la naissance de l'ainé et qui s'applique à tout la fratrie; dès la seconde génération la transmission devint aléatoire, patrilinéaire ou matrilinéaire selon l'ordre choisi, mais l'un des deux noms disparaît; **c2**) transmission bilatérale indifférenciée limitée à deux noms (France : à partir du 1er janvier 2005 par l'entrée en vigueur de l'article 311-21 du Code civil reformé); **c3**) système indifférencié étendu à quatre noms traditionnellement bilatéral (Portugal); avec 4 noms parmi ceux appartenant au père et à la mère ou seulement à l'un d'entre eux, le nom de famille portugais transmis à la première génération est le plus complexe et le plus libéral de l'Europe.

2.2. Les conséquences. L'élimination de la discrimination des sexes et l'imposition d'une stricte égalité du père et de la mère en matière de nomination personnelle ont été interprétées et concrétisées par le législateur comme «liberté des usage» - on cède aux parents le droit de choisir le nom de leurs enfants (patronyme, matronyme ou les deux et le parent désigné par deux noms doit choisir celui qu'il transmettra) et on offert la possibilité de changer de nom (un individu majeur peut se renommer lui-même) ou encore d'adopter le nom d'un ascendant ou d'un collatéral pour éviter l'extinction de ces noms. La nouvelle législation modifie substantiellement l'acte officiel de dénomination: le nom de famille peut être transmis ou donné (en France, l'article 61 de la loi n° 93-22 de1993 selon lequel une « *demande de changement de nom peut avoir pour objet d'éviter l'extinction du nom porté par un ascendant ou un collatéral du demandeur jusqu'au quatrième degré* »). L'hérédité du nom se conserve mais augmentent les modalités de transmission - patrilinéaire, matrilinéaire et bilatérale - de libre élection ; l'identité par dénomination anthroponymique n'est plus attribuée mécaniquement, la personne la construira en fonction de critères sociaux ou affectifs ; le nom de famille n'est plus le signe identifiant tous les membres d'une famille, sa référence se bornant uniquement aux enfants de mêmes parents. Il faut aussi signaler les modifications qui affectent la typologie morphologique du nom de famille (l'apparition du double-nom par la dévolution bilatérale), la structure de la formule anthroponymique (l'apparition ou l'extension de la formule anthroponymique officielle a plusieurs éléments) et l'augmentation des inventaires de noms.

2.3. Usage. Malgré les reformes, l'Europe est, dans ses usages, patrilinéaire : l'immense majorité des enfants porte le nom de leur père. Dans les pays qui ont adopté la nouvelle législation à l'égard de la transmission du nom, le patronyme reste amplement majoritaire. En Allemagne, on applique la norme antérieure, 10 ans après la réforme (1976), en l'énorme majorité des couples (entre 98% et 99%). Au Québec, en 2002 (à plus de 20 ans de la réforme de 1980), 13 % des enfants portaient les deux noms de leurs parents et seulement 1% des enfants reconnus par leur père avaient reçu le nom de leur mère. En France, où le choix était autorisé pour les enfants nés hors

BDD-A25099 © 2016 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:50:26 UTC)

mariage, seuls 2,5% des enfants avaient reçu le nom de leur mère en 1994 ; et 7 ans après la réforme de 2005 environ 82,8 % des enfants nés en 2012 portaient le nom de leur père, 6,5 % portaient le nom de leur mère, 8,5 % portaient les deux noms juxtaposés (père puis mère: 5,9 %, mère puis père: 1,6 %) et 2,2 % des enfants avaient un autre nom (provenant des noms composés de l'un ou l'autre des parents).

3. Les corpus des noms de famille

3.0. Vu la finalité de ce travail et en fonction de l'information à notre disposition on présente ici, en deux tableaux, les statistiques des noms de famille - du point de vue du nombre total d'unités distinctes et de leurs distributions selon la fréquence - des sept pays de trois zones du monde: 1) un groupe de quatre pays européens – la Roumanie, l'Espagne (partiellement), l'Italie et la France – membres de la Communauté européenne (donc régis par une législation identique en matière des noms de famille) et appartenant au même domaine de l'anthroponymie romane; 2) les Etats-Unis (le troisième pays du monde selon le nombre d'habitants et régis, en matière des noms de famille, par le «droit commun»); 3) la République populaire de Chine (le première pays du monde selon le nombre d'habitants) et la République de Chine (le Taiwan) de la zone asiatique appartenant toutes les deux au domaine de l'anthroponymie chinoise.

3.1. Distribution des noms de famille selon la fréquence. Les «TOPn» - groupes ayant des occurrences cumulatives des noms de famille les plus fréquents par ordre décroissant.

	TOP 3	TOP 10	TOP 20	TOP 50	TOP 100
ROUMANIE		4,57%	9,03%	16,11%	
ESPAGNE		18,31%	24,46%		
ITALIE		0,53%	0,81%	1,44%	
FRANCE		1,96%	3,23%	5,57%	
ETATS-UNIS		4,87%	7,47%	12,43%	17,11%
CHINE (RPC)	21,27%	40%	50%		84,77%
TAIWAN (RC)		52.62%			96.11%

L'examen des données présentées dans les deux tableaux met en évidence le fort contraste entre deux groupes de pays: d'une part, les pays européens et les Etats-Unis et d'autre part la Chine et le Taiwan.

* Les pays du premier groupe présentent des corpus des noms de famille de grande dimension (entre 252.574 – la Roumanie et 6.248.415 – les États-Unis), en général, proportionnels aux tailles des populations, alors que le corpus chinois est quantitativement infime (seulement 4.100-4.700) pour une population énorme.

* Le nombre moyen de personnes portant un même nom de famille (exprimant la concentration du corpus) atteint un maximum de 228,5 (aux États-Unis, une fois éliminées les personnes portant des noms uniques ou des fréquences 2-4), tandis qu'il monte à 320.146 individus en Chine.

* Quant à la fréquence des noms, dans les pays du premier groupe on peut observer la prépondérance modérée d'un noyau plus ou moins restreint de noms plus habituels, tandis que dans les pays asiatiques la prédominance de ce noyau est écrasante. Les 100 noms les plus fréquents aux Etats-Unis désignent 17,11% de la

BDD-A25099 © 2016 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:50:26 UTC)

population, alors que les 100 noms les plus fréquents en Chine et Taiwan suffisent pour dénommer 84,77% et, respectivement, 96,11 de la population.

* Parmi les pays de langue romane le corpus français des noms de famille détienne le record absolu du point de vue quantitatif et de la diversité. Le caractère composite du point de vue linguistique, la remarquable richesse et la grande variété de l'ensemble de noms français, aussi bien que l'importante quantité des noms de basse fréquence (inférieure à 50 occurrences, estimée à 50 % du total) s'expliquent par le grand nombre des variantes orthographiques pour certains noms, par la présence ancienne sur le territoire de la France des langues et dialectes distincts de la langue d'oïl (occitan, breton, basque, catalan, alsacien, francique lorrain, flamand) et par le substantiel apport des noms étrangers dont la présence s'explique par l'immigration.

* On peut constater d'importantes similitudes entre les pays européens et les États-Unis : un corpus des noms de famille de grande extension (probablement l'inventaire américain est le plus nombreux du monde), son caractère hétérogène du point de vue linguistique et un haut taux de noms uniques (hapax), explicables par la variation orthographique (jusqu'à la standardisation tardive imposée par "Social Security System" l'orthographie et la prononciation des noms restent fluides), la coexistence de divers idiomes (anglais, espagnol, chinois, français, tagalog, vietnamien, coréen, allemand, etc.) et le grand et soutenu apport des noms provenant de tout le monde.

3.2. Évolution temporelle du corpus des noms. Sur les données du registre des naissances de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques), Anna Degioanni, Pierre Darlu et Jacques Ruffié s'occupent dans leur étude de 1997 de la question de l'évolution du corpus des noms français au tournant du XX^{e} siècle[3]. A partir d'une pertinente comparaison des inventaires des deux périodes (P1: 1891-1915 et P2: 1916-1940), les auteures estiment que le nombre des noms 'vraiment' différents se situait en P1 entre 300 000 et 400 000 et en P2 entre 450 000 et 550 000. Mais ce fort accroissement entre les deux périodes est le résultat de deux évolutions contraires qui affectent le corpus global, la disparition des noms et l'apparition de nouveaux noms: de 488 719 noms registrés dans la première période, 151 619 disparaissent dans la seconde (66% de ces noms sont uniques ou hapax); et de 605 438 noms registrés dans la deuxième période, 268 338 sont de nouveaux noms apportés par la population migrante. On constate donc, pour toute la période 1891-1940, un processus de renouvèlement de l'inventaire des noms: chaque centaine de noms perdus est remplacée par 177 noms nouveaux.

4. **Le nom de famille et la génétique**

4.0. L'utilisation de l'information apportée par les noms de famille dans le domaine de la démographie et de la génétique est ancienne. En 1845 le statisticien français Irénée-Jules Bienaymé propose une méthode pour calculer la probabilité de disparition d'un nom de famille; en 1874 Galton et Watson présentent un procédé similaire pour expliquer mathématiquement la tendance à disparaître des noms, comme conséquence de la basse natalité dans l'aristocratie et la bourgeoisie victoriennes; et en 1875 Georges Darwin (le fils du célèbre naturaliste Charles Darwin), préoccupé par les possibles effets néfastes de la consanguinité de ses parents (le père et la mère étaient

[3] Voir l'étude *Quelques statistiques sur la distribution des patronymes en France*, auteurs Anna Degioanni, Pierre Darlu et Jacques Ruffié, dans *Population*, Volume 52, Numéro 3, p. 607-634.

BDD-A25099 © 2016 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:50:26 UTC)

cousins au premier degré), calcule que le mariage entre personnes ayant le même nom de famille (le phénomène d'isonomie) serait plus susceptible d'être consanguin qu'un mariage entre personnes ayant des noms de famille différents. En 1965 Crow et Mange apportent la première représentation analytique pratique de l'approche statistique de Galton et les études des noms de famille connaissent un nouvel essor dans la génétique des populations; et leur analyse[4], généralement une opération plus facile que toutes les autres méthodes d'étude de la structure de la population, a apporté d'importantes informations sur l'origine et le mélange de diverses populations, sur les migrations, le degré de consanguinité, etc.

4.1. L'analogie nom de famille - gène. Appliquer les modèles du nom de famille dans l'étude portant sur la génétique des populations signifie reconnaître que l'hérédité des noms et l'héritage biologique se ressemblent ; mais l'existence indiscutable d'un certain degré d'analogie implique aussi la conception et l'évaluation des différences entre l'héritage des noms et celui des traits génétiques. Le nom se transfère d'une génération à l'autre, quelle que soit la modalité de transmission, patrilinéaire ou matrilinéaire – "usually passed from father to offspring of both sexes – but of equal value in surname models where some other system prevails"[5]/ «D'habitude, transmis du père aux descendants des deux sexes – mais de même valeur dans les modèles des noms de famille où un autre système est prédominant». Deux faits importants nous intéressent ici: (a) qu'il s'agit d'une description analogue à la transmission de père en fils du chromosome Y-ADN et/ou de la transmission sur la ligne matrilinéaire (de la mère à la progéniture des deux sexes) de l'ADN mitochondrial en génétique ; (b) que le nom fonctionne comme marqueur pour identifier un haplogroupe humain (un groupe d'individus qui partagent un ancêtre commun). Un phénomène similaire au polymorphisme génétique (l'existence de plusieurs allèles – ces sont les variantes d'un même gène) caractérise le nom de famille, mais par contraste à la gène, le nom de famille a l'avantage de présenter un extraordinaire polymorphisme, c'est-à-dire il se manifeste par une multitude de formes concrètes: "Well over a million different surnames exist (...) The system of hereditary surnames (…) can be thought of as a gene with over a million alleles. With that many alleles the system is much richer in informational content than any biological gene. The HLA system of tissue compatibility antigens, which is the most variable human genetic system so far investigated, has about four orders of magnitude fewer known variants than the system of surnames"[6]/ Eh, bien, il y a plus d'un million de noms de famille différents (…) Le système des noms de famille héréditaires (…) peut être considéré un gène avec plus d'un million d'allèles. Avec tant d'allèles, le système est beaucoup plus riche en contenu informationnel que tout gène biologique. Le système HLA, qui se réfère aux antigènes qui déterminent la compatibilité des tissus, est le plus variable système génétique humain investigué jusqu'à présent et il a approximativement quatre ordres de grandeur, variantes moins connues que le système des noms de famille. En plus, étant donné que le nom de famille moderne n'offre pas d'avantages ou d'inconvénients (à quelques exceptions près) au porteur, il n'est pas directement

[4] Voir Crow and Mange, *Measurement of inbreeding from the frequency of marriages between persons of the same surname*, dans „Eugenics Quaterly", 12, Issue 4, 1965, p. 199-203.

[5] http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/19485565.1965.9987630?needAccess=true

[6] http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/19485565.1965.9987630?needAccess=true

BDD-A25099 © 2016 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:50:26 UTC)

affecté par la sélection naturelle et son comportement est donc similaire aux «allèles neutres» (c'est-à-dire les allèles sélectivement neutres); de cette perspective, les noms de famille ont été étudiés selon la théorie du comportement des mutations neutres dans les populations finies de taille constante de Karlin et McGregor. Mais en ce cas, l'évolution du corpus est déterminée par un processus analogue à la dérive génétique, c'est-à-dire à l'évolution aléatoire de la fréquence des noms de famille. En conséquence, il est statistiquement inévitable que certains noms ne soient transmis par aucun adulte à leurs descendances ; donc le nombre des noms se réduit et la fréquence initiale des noms «sauvés» diminue ou au contraire augmente.

4.2. Disparition des noms de famille. A l'exception du cas présenté à **3.3**., nous ne disposons pas d'analyses comparatives diachroniques des corpus de noms de famille européens. Mais l'observation empirique, l'étude de divers échantillons suffisamment représentatifs et la comparaison avec le système nominatif chinois de grande ancienneté ont permis de conclure que la perte continue des noms de famille est une réalité incontestable.

Le péril de la disparition des noms de famille, considérés comme partie inestimable du patrimoine national, a déclenché un vif débat en France à partir de 1979 quand M. Tesnière «annonce» la disparition irrémédiable en 200 ans de 210 000 noms de famille (c'est-à-dire 84% d'un total estimé de 250 000 noms). On considérait comme principal coupable la transmission patrilinéaire du nom, fait qui révèle que les modifications législatives en vigueur depuis 2005 en France ont été tacitement promues en tant que mesures pour défendre et sauvegarder le patrimoine national des noms de famille. Les méthodes d'analyse statistique utilisées pour déterminer la probabilité de la disparition des noms sont dérivées des modèles de génétique des populations mais elles s'avèrent inopérantes pour prévoir l´évolution du corpus des noms de famille au fil des générations: 'its application to actual extinction of family names is fraught. In practice, family names change for many other reasons, and dying out of name line is only one factor (…); the Galton –Watson process is thus of limited applicability in understanding actual family name distributions'. / Son application en cas de disparition effective des noms de famille est pleine de dangers. En pratique, les noms de famille changent par beaucoup d'autres raisons, et la disparition d'un certain nombre de noms en représente l'un des facteurs (...); le processus Galton-Watson est, par conséquent, d'une applicabilité réduite en ce qui concerne la compréhension de la distribution réelle des noms de famille.

4.3. Les noms de famille chinois et européens. L´histoire documentée du «*xing*», le nom de famille chez l´ethnie chinoise Han, dans les mille dernières années (plus de 30 générations) nous permet de révéler le modèle d´évolution d´un corpus de noms de transmission patrilinéaire dans un grand intervalle de temps. L´analyse comparative des noms de famille durant trois périodes d´histoire chinoise – la dynastie Song (960-1179), la dynastie Ming (1368-1644) et l´étape contemporaine – met en évidence certains phénomènes intéressants: (a) la diminution de l'inventaire des noms dans les conditions d´une augmentation soutenue de la population: de plus de 12000 noms registrés dans les documents historiques subsistent actuellement environ 3100 noms; (b) la distribution des noms de famille de la dynastie Song est assez similaire au modèle actuel: l´antique noyau restreint et stable des noms (les 100 plus fréquents noms, moins de 5% du total, qui dénomment aujourd'hui plus de 85% de la population) a été transmis régulièrement jusqu'à nos jours; (c) la répartition géographique des noms

BDD-A25099 © 2016 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:50:26 UTC)

de famille est inégale: dans les régions centrales d´où sont issues les noms de famille chinois, les communautés où toute la population porte le même nom de famille sont très répandues, tandis que dans la Chine du Sud sont localisées des communautés à plusieurs noms de famille. Le contraste entre les noms chinois et européens est évident. La logique de ces amples dissimilitudes quantitatives et de distribution des noms réside probablement dans la grande ancienneté des noms chinois et dans leur stabilité formelle pendant le passage d´une génération à l´autre. Si, en général, les noms de famille ont tendance à disparaître, le nombre réduit des noms de famille chinois s´explique partiellement par le fait que la norme de leur extinction aléatoire a eu plus de temps d´action. A la différence de la situation chinoise, les noms de famille héréditaires et de transmission obligatoire sans variation formelle pour toute la population d´un pays sont assez récents en Europe et aux Etats-Unis. Mais l´étude de l´évolution de certains corpus régionaux actuels qui disposent de suffisantes données historiques révèle un autre fait d'une grande importance, à savoir l´existence des noms qui «traversent les générations. Non seulement ils perdurent, mais ils semblent de surcroît enracinés dans une aire géographique précise».

4.4. Un point de vue: la dérive des noms de famille et le renouvèlement du corpus.

Les noms de famille forment un ensemble dynamique sujet à une continue évolution. Par analogie aux sciences biologiques, l´évolution signifie tout changement de fréquence d'un nom dans le processus de transmission héréditaire, mais la somme totale de ces changements de fréquence affecte la structure globale du corpus. Par exemple, supposons un couple dont les membres sont porteurs de noms différents: s'ils ont un unique descendent et la transmission du nom est unilinéaire (patri- ou matrilinéaire) au niveau de l'ensemble des noms la fréquence du nom abandonné diminue; et si un nom de famille est porté par un petit nombre d'individus – hommes ou femmes – et ces individus n'ont pas d'enfants ou ces enfants n'héritent pas ce nom de famille, le nom en question peut complètement disparaître. La disparition des noms de famille est un fait naturel et général qui caractérise l´évolution des corpus de noms et, par son caractère aléatoire, est un processus analogue à la dérive génétique. L´extinction des noms, phénomène pour lequel nous adoptons le terme «dérive des noms de famille», est l'un des facteurs de grande importance qui conduisent à la modification du stock des noms: "Whereas natural selection undoubtedly plays an important role in adaptation, genetic drift is recognized as an equally or even more important force in shaping the patterns of heritable variation in a population. At a qualitative level, genetic drift implies that variation will tend to be lost from a population over time, even in the absence of selection, and that, in the presence of selection, the fitter type in a population is not guaranteed to fix"[7]. / Vu que la sélection naturelle joue sans doute un rôle important dans l'adaptation, la dérive génétique est reconnue pour une force toute au moins aussi importante dans la définition de certains modèles de variation héritée dans le cadre d'une population. Du point de vue qualitatif, la dérive génétique implique que la variation aura tendance à se perdre au fil du temps au niveau d'une population, même en l'absence de la sélection, et que, en présence de la sélection, il n'existe pas de garantie que le type plus adapté persistera. Néanmoins, l´extinction aléatoire peut-être compensée par une autre force qui détermine la

[7] http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/19485565.1965.9987630?needAccess=true

BDD-A25099 © 2016 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:50:26 UTC)

structure du corpus, les mouvements de population: alors que les mouvements internes au territoire national affectent la distribution géographique des noms sans modifier le corpus national, la migration externe, par l´apport de nouveaux noms introduits par les immigrés (fait similaire à la mutation en génétique) peut assurer la stabilité ou même l´accroissement quantitatif du corpus.

BIBLIOGRAPHIE

Bolocan, Gh., *Formarea numelor de grup în Oltenia*, dans SCL, XXXIII, Nr. 2/1982, p. 141.

Crow, J.F. and Mange, A.P., *Measurement of inbreeding from the frequency of marriages between persons of the same surname*, dans "Eugenics Quaterly", 12, Issue 4, p. 199-203.

Degioanni, Anna, Darlu, Pierre, Ruffié, Jacques, *Quelques statistiques sur la distribution des patronymes en France*, dans «Population», Volume 52, Numéro 3, p. 607-634.

Feschet, Valérie, *La transmission du nom de famille en Europe occidentale (fin XXe-début XXIe siècles)*, dans «L'Homme. Revue française d'anthropologie», 169/2004, p. 61-88.

http://www.tandfonline.com/doi/pdf/10.1080/19485565.1965.9987630?needAccess=true

http://www.valerie-feschet.com.

BDD-A25099 © 2016 Editura Sitech
Provided by Diacronia.ro for IP 216.73.217.42 (2026-11-15 20:50:26 UTC)